

CHANGEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE E-CHARGE50

Améliorer le service rendu et la soutenabilité du réseau de bornes de recharge e-charge50 !

De nouvelles mesures relatives au réseau de bornes de recharge e-charge50 entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2023 sur le Département de la Manche : l'une pour améliorer le service rendu aux usagers, la seconde pour assurer la soutenabilité financière des bornes du réseau.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU SERVICE

Aujourd'hui, la hausse du prix de l'électricité oblige les élus à faire évoluer la tarification du service afin d'établir un principe de couverture des dépenses électriques et ainsi ne pas répercuter l'augmentation aux collectivités territoriales du Département.

- Une **modification du tarif de l'abonnement** de 12€/an pour le premier badge comme les suivants,
- Une **évolution de la grille de tarifs des bornes normales**, sur 4 tranches de puissance, pour plus d'équité entre usagers au regard des capacités de charges des différents types de véhicules électriques,
- La **tarification au kWh pour les bornes rapides**.



Abonné	Non-abonné
---------------	-------------------

BORNES NORMALES tarification à la minute		
0 kW ≤ Pmoy < 4 kW	2 cts €	2,5 cts €
4 kW ≤ Pmoy < 8 kW	4,5 cts €	5,5 cts €
8 kW ≤ Pmoy < 12 kW	7,5 cts €	9,5 cts €
12 kW ≤ Pmoy ≤ 22 kW	12 cts €	16 cts €
BORNES RAPIDES tarification au kWh		
DC ≤ 30 kW	40 cts €	50 cts €
DC > 30 kW	45 cts €	55 cts €

Pmoy = puissance moyenne

DC = courant continu (Direct Current)

LUTTER CONTRE LES VOITURES DITES 'VENTOUSES'

Une composante de frais de charge terminée est ajoutée pour pénaliser les voitures dites «ventouses».

- Bornes normales (≤22 kW)
 - de 8h à 20h, 10 min après la fin de la charge complète, application d'une pénalité de 0,15€/min,
 - de 20h à 8h, pas de pénalité afin de favoriser la charge de nuit.
- Bornes rapides (≥ 22 kW) : 10 min après la fin de la charge complète, application d'une pénalité de 0,50€/min.



À PROPOS DU SDEM50

Réunissant 99% des communes Manchoises, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche. Le SDEM50 agit pour la Transition Énergétique en accompagnant ses collectivités adhérentes depuis la production de l'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à son utilisation.

sdem50.fr



CONTACT PRESSE

Lise BOURDON, Responsable communication - lise.bourdon@sdem50.fr | 02 33 77 01 00